

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

SLO

N° SIRET : 20008531400017	Décision Modificative	Département ID : 023-200085314-20220926-20220070-DE
Etablissement : MAIRIE SAINT-DIZIER-MASBARAUD	Année 2022	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : Budget principal	Page n° 1	Date de Séance : 26/09/2022

Augmentation de crédit
N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	17
PRESENTS	11
dont VOTANTS	13

L'an deux mil vingt deux , le vingt six septembre, le Conseil Municipal de Saint Dizier Masbaraud, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Dizier Leyrenne, sous la présidence de ROYERE Joël, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/09/2022

Etaient PRESENTS : Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, MAINGOUTAUD Elodie
MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFORE Dominique.

Pouvoirs :

Mme DEMARGNE Céline a donné pouvoir à M. DURUDAUD Patrick.

Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura.

Excusés :

Mmes DEMARGNE Céline, LEGRAND Coline, ROYERE Julie.

MM. AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel.

Etaient ABSENTS :

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **2022/0070**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	4 085,28		
Remb. int. emp. transf. au GFP de rattachement	661132	1 216,10		
Mandats annulés (sur exercices ant.) ou atteints par la déchéance qu			773	5 266,70
Produits exceptionnels divers			7788	34,68
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		5 301,38		5 301,38
OP : OPERATION FINANCIERE		4 085,28		4 085,28
Virement de la section de fonctionnement			021	4 085,28
Emprunts en euros	1641	34,68		
GFP de rattachement	168751	4 050,60		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		4 085,28		4 085,28

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 30/09/2022 et de la publication en date du 30/09/2022.

A Saint Dizier Leyrenne, le 26/09/2022

Pour extrait conforme,
Le Maire

